

Objet : Ligne de trésorerie de 1 000 000€

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 19 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf juin à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NOVALAISE, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. BOIS CUCCURU. DUPERCHY. DUPRAZ FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. MALLEIN. MANTEL. ROSSI. RUBIER. TAIN. TAVEL TOUIHRAT. VEUILLET. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. LALLEMENT (Pouvoir P. DUPERCHY). MANSOZ. MARCHAIS (Pouvoir F. DUPRAZ). PERRIAT (Pouvoir A. FAUGE). WDOWIAK (Pouvoir C. TAVEL). WROBEL (Pouvoir F. MANTEL).

Absents : MMES MM. COUTAZ. ILBERT. VOISIN.

Le Président :

Rappelle les opérations d'investissement en cours : « Véloroute des 5 lacs / Liaison Sougey Gué de planches » et « Création d'une Halle multi-sport », et à venir (septembre 2025) : Transplantation – extension du multi-accueil et création d'un pôle social ;

Explique que ces opérations seront réalisées dans des délais très courts et que dans l'attente de la perception du solde des subventions attribuées, la communauté de Communes va rencontrer des difficultés de trésorerie ;

Propose au Conseil Communautaire de contracter une ligne de trésorerie à court terme pour un montant de 1 000 000€ afin de pouvoir régler les factures de fonctionnement et d'investissement dans l'attente du versement des subventions attendues ;

Rappelle qu'une ligne de crédit est remboursable dans un délai d'un an maximum et est destinée à faciliter l'exécution budgétaire, pour pallier une insuffisance temporaire de trésorerie ;

Présente à l'assemblée les offres des 2 organismes bancaires consultés : la Banque postale et la Caisse d'Epargne,

Le conseil communautaire, après avoir pris connaissance des 2 offres de financement et après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes une ligne de trésorerie à court terme de 1 000 000€, remboursable dans un délai d'un an maximum, destinée à faciliter l'exécution budgétaire, pour pallier une insuffisance temporaire de trésorerie, dans les conditions suivantes :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Caisse d'Epargne
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant	1 000 000 EUR
Durée maximum	1 an maximum
Taux d'Intérêt [Base de calcul : exact/360]	Au choix de l'emprunteur à chaque tirage : €ster + marge de 0.778% ou taux fixe de 2.53%
Process de traitement	- Tirage : crédit d'office - Remboursement : débit d'office
Demande de tirage	Aucun montant minimum
Demande de remboursement	Aucun montant minimum
Commission d'engagement	Néant.
Frais de dossier	1 000.00 EUR
Commission de non-utilisation	0.05% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen. Périodicité identique aux intérêts
Paiement des intérêts	Chaque mois/trimestre civil par débit d'office

PREND l'engagement :

- d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire,
- d'affecter les ressources procurées par ce concours en trésorerie (hors budget) ;

AUTORISE le président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec l'organisme prêteur et toutes les pièces s'y rapportant ;

AUTORISE le Président à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

